



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
5 septembre 2013  
Français  
Original : anglais

---

### Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'appui des Nations Unies en Libye

#### I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution [2095 \(2013\)](#) du Conseil de sécurité en date du 14 mars 2013. Il couvre les principaux faits nouveaux survenus sur les plans politique et de la sécurité, donne un aperçu de la situation humanitaire et des droits de l'homme et énonce les activités de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) depuis la publication de mon rapport du 21 février 2013 ([S/2013/104](#)).

#### Politique et sécurité

2. Au cours de la période à l'examen, les clivages se sont accentués, comme en témoigne l'âpre débat qui a fait rage sur la loi d'exclusion de la vie publique, visant à écarter les responsables politiques et administratifs de l'ancien régime. Outre les retombées sur les plans politique et de la sécurité, le désaccord reste également très vif sur l'avenir des brigades révolutionnaires, comme en témoignent les polémiques qui ont éclaté au sujet du fonctionnement des institutions politiques. Le rôle des partis politiques, lui, est de plus en plus contesté, voire discrédité.

3. Les intérêts divergents et les vues irréconciliables des forces politiques et régionales en présence, qui se manifestent au Congrès général national, ont compromis l'efficacité de ce dernier en tant qu'organe législatif et entaché sa réputation aux yeux de nombre de Libyens. Ils ont indéniablement porté atteinte à la stabilité du processus politique et nuï à la capacité du Gouvernement de régler les principaux problèmes auxquels le pays fait face.

4. Le débat sur le projet de loi d'exclusion de la vie publique a occupé le devant de la scène au cours de la période considérée. Le soutien du public a régulièrement augmenté en faveur d'une exclusion de la vie politique et administrative des hauts responsables de l'ancien régime, des personnalités corrompues et d'autres, qui ont commis de graves violations des droits de l'homme.

5. Tandis que le Congrès général national était de plus en plus déchiré par les délibérations au sujet du projet de loi d'exclusion de la vie publique, nombre d'incidents ont été signalés, au cours desquels divers groupes politiques et éléments armés ont accru la pression sur les autorités en vue de l'adoption de la loi. Ils ont



notamment assiégé l'édifice du Congrès, le 5 mars, contraignant l'organe législatif à suspendre provisoirement ses activités; ils ont lancé le même jour une attaque armée contre le convoi de Mohammed el-Magariaf, qui était à l'époque Président du Congrès général national; et attaqué des bureaux d'organes de presse qui semblaient s'opposer à la nouvelle loi; et surtout, à partir du 28 avril, les brigades révolutionnaires ont assiégé pendant 15 jours les bâtiments de plusieurs ministères, y compris ceux des affaires étrangères, de l'intérieur et de la justice.

6. Les députés au Congrès général national ont voté majoritairement le 9 avril en faveur d'un amendement de l'article 6 de la Déclaration constitutionnelle, de façon à empêcher effectivement toute contestation sur le plan juridique de la loi d'exclusion politique et à en faciliter l'adoption. Dans sa forme originelle, l'article garantissait le principe d'égalité des citoyens devant la loi, ce qui risquait d'invalider le projet de loi.

7. Le 5 mai, le Congrès général national a voté à une écrasante majorité la loi d'exclusion de la vie publique, applicable pendant 10 ans, dans laquelle figure une liste des postes politiques, administratifs et autres, ainsi que les types d'affiliation et de comportement, qui fondent l'exclusion de certaines personnes de la vie publique. Les propositions visant à y intégrer des dispositions permettant l'exonération de certaines personnes qui avaient soutenu depuis le tout début la révolution libyenne n'ont pas été retenues. Préalablement à l'adoption de la loi, la MANUL avait prodigué des conseils au Congrès général national s'agissant des normes internationales et des pratiques optimales en matière de vérification des antécédents des fonctionnaires de l'État et l'avait mis en garde contre les retombées possibles des mesures d'exclusion. Dans un mémoire communiqué à la présidence du Congrès général national, la MANUL a indiqué clairement que certaines conditions énoncées dans la proposition de loi étaient trop strictes, d'autres trop vagues, et qu'elles risquaient globalement de porter atteinte aux droits civils et politiques de nombre de citoyens.

8. Une commission a été mise en place en vue de faire appliquer la loi de façon uniforme, excepté dans le domaine de la justice. La constitutionnalité de la loi a été maintes fois contestée depuis, y compris de la part du Conseil national des libertés civiles et des droits de l'homme.

9. Malgré de solides antécédents en matière d'opposition active au régime de Kadhafi ces 30 dernières années, Mohammed el-Magariaf a choisi de démissionner de la présidence du Congrès général national, le 28 mai, en prévision de l'application de la loi. Le Vice-Président Jouma Attiga a suivi son exemple, le 16 juillet. Nouri Abou-Sahmein a, depuis, remplacé el-Magariaf au poste de président, à l'issue d'un vote au Congrès général national, le 25 juin.

10. À la suite d'appels émanant du Congrès général national et d'ailleurs à la formation d'un cabinet d'urgence, le Premier Ministre Ali Zeidan a annoncé le 31 juillet qu'il procéderait à de nouvelles nominations ministérielles et mettrait en place une cellule de crise au sein du cabinet. Le Vice-Premier Ministre Awad al-Barassi a démissionné le 1<sup>er</sup> août, invoquant une centralisation excessive du pouvoir. Nombre d'autres ministres avaient déjà démissionné car ils s'attendaient à être écartés de la vie publique en vertu de la nouvelle loi.

11. La loi d'exclusion de la vie publique a continué d'avoir des répercussions politiques, le 4 juillet, à la suite de la décision prise par l'Alliance des forces

nationales de suspendre la participation de ses membres au Congrès général national, excepté dans le cadre du débat sur la nouvelle loi électorale devant porter création de l'assemblée chargée de la rédaction de la constitution. Les chefs du bloc ont annoncé un boycottage à la suite des mesures d'intimidation imposées par les groupes armés, s'agissant de l'adoption de la loi d'exclusion. L'Alliance a également préconisé un accord sur une future feuille de route, du fait que les retards pris dans l'adoption de la loi électorale devant porter création d'une assemblée chargée de la rédaction de la constitution reporteraient les délais fixés pour la période de transition au-delà du mandat du Congrès général national, qui prend fin en février 2014. Bien que l'Alliance ait renoncé par la suite à son boycottage, elle a annoncé le 1<sup>er</sup> août qu'elle suspendait sa participation politique tant qu'une constitution n'était pas en place, laissant à chacun de ses membres le soin de décider s'il fallait continuer de siéger au Congrès ou pas. Les chefs du Parti de la justice et de la construction ont déclaré de leur côté, le 5 juillet, qu'ils cesseraient d'exister comme parti politique au sein du Congrès général national et du Gouvernement, et que leurs députés et ministres seraient désormais indépendants; la décision a été ensuite révoquée, du fait de l'opposition des instances supérieures du Parti.

12. Au cours de la crise politique qui a accompagné le débat à la suite duquel la loi d'exclusion de la vie publique a été adoptée, mon Représentant spécial, Tarek Mitri, et son équipe ont multiplié les contacts avec toutes les parties concernées et souligné l'importance d'instaurer un dialogue pour désamorcer la tension et veiller au respect du processus démocratique.

#### **Rédaction de la constitution**

13. La rédaction de la constitution a été une priorité politique tout au long de la période visée. Le Congrès général national a réglé en février le contentieux de longue date sur la façon dont les membres de l'assemblée chargée de la rédaction de la constitution seraient choisis. Il a opté pour un organe de 60 membres élus, avec une représentation égale pour les trois régions historiques de la Libye. Il a adopté à cet effet un nouvel amendement à la Déclaration constitutionnelle, à la suite d'une décision de la Haute Cour. Le 16 juillet, le Congrès général national a approuvé une loi électorale avec un mode de scrutin majoritaire uninominal. Six sièges ont été réservés aux femmes et six autres aux trois communautés minoritaires, les Amazighs, les Touaregs et les Tabous.

14. Les groupes représentant les trois communautés ont contesté la loi au motif qu'elle ne garantissait pas le respect de leurs droits. En signe de protestation, ils ont lancé le 24 juillet une campagne de désobéissance civile et un boycottage du Congrès général national, qui a adopté le 30 juillet une loi reconnaissant les langues amazighe, touareg et taboue et prévoyant leur enseignement à l'école. Les chefs des communautés ont favorablement accueilli cette mesure et les législateurs touaregs ont mis fin à leur boycottage, tout en continuant d'exiger des garanties constitutionnelles.

15. L'ONU a activement soutenu l'éducation civique et la mobilisation publique sur les questions constitutionnelles en vue d'aider le peuple libyen à participer à la rédaction de la constitution. La MANUL a présidé un groupe de travail d'appui à la constitution, qui a été le principal mécanisme de coordination et d'échange d'information pour les partenaires internationaux travaillant sur la question. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a organisé nombre d'ateliers sur le processus constitutionnel et soutenu une campagne nationale de

mobilisation menée par une organisation de la société civile, en collaboration avec l'Équipe des Nations Unies pour l'appui électoral. Le PNUD a également formé des défenseurs des droits de la femme aux aspects électoraux du processus constitutionnel et collaboré avec l'Union européenne et l'Université de Benghazi à un sondage mené à l'échelle du pays en vue de recueillir les opinions du public sur la constitution.

### **Décentralisation**

16. Le 1<sup>er</sup> juin, le Conseil de transition de Barqa, qui regroupe les partisans du fédéralisme dans l'est de la Libye, a unilatéralement décrété qu'il constituait une région fédérale. Le Conseil a affirmé que cette mesure était nécessaire au vu de l'incapacité du Gouvernement de satisfaire les besoins de la région orientale sur les plans politique, socioéconomique et de la sécurité, et qu'il s'efforcera de mettre en place ses propres structures de gouvernance. D'après les enquêtes réalisées, le soutien du public au fédéralisme reste faible. Mais un large consensus règne sur la nécessité de décentraliser les services administratifs, de créer des perspectives d'emploi et d'accroître les investissements dans les infrastructures, à l'échelle de la région. Comme gage de sa volonté de répondre à ces préoccupations légitimes, le Gouvernement a annoncé le 5 juin qu'il rétablirait en temps opportun à Benghazi le siège de la compagnie pétrolière nationale et de nombre d'institutions étatiques.

### **Communautés déplacées sur le plan interne**

17. La décision prise par les chefs d'annoncer le retour des membres de la communauté tawergha dans leur ville natale a mis en relief les souffrances suscitées par les déplacements, alors que la communauté continue de connaître une situation ardue, comme l'a constaté de première main mon Représentant spécial, au cours de la visite qu'il a effectuée dans un camp de déplacés à Tripoli le 3 juin 2013. Au vu des allégations de violations des droits fondamentaux des Tawerghans à Misrata en 2011, un retour unilatéral a été jugé très risqué en l'absence d'accord sur les sanctions à infliger aux auteurs de ces violations, grâce à la mise en place de mécanismes de justice appropriés. À la suite d'intenses efforts de médiation et compte tenu de la date butoir du 25 juin fixée par les Tawerghans et de la volonté affichée par le Gouvernement d'élaborer un plan de retour et d'améliorer leurs conditions de vie, le conseil tawergha local a accepté en juin de reporter le retour des déplacés.

18. Entre-temps, les corps de 11 personnes ont été exhumés en mai d'une tombe à Tawergha. Les autorités se sont efforcées de les identifier tandis qu'une polémique politique éclatait sur la cause de leur décès. La MANUL a proposé la création d'un mécanisme d'enquête officiel dans le cadre d'une stratégie intégrée de justice transitionnelle pour permettre au Gouvernement de donner suite aux plaintes déposées tant par les habitants de Misrata contre les Tawerghans au cours de la révolution, que par les Tawerghans déplacés à la suite de la révolution.

19. Des accrochages intermittents entre les tribus Machachiya et Gountrar en mars et en avril ont contraint quelque 3 000 habitants de Mizda, appartenant majoritairement à la tribu Machachiya, à fuir leurs foyers, qu'ils ont réintégré ensuite, grâce à la signature d'un accord de cessez-le-feu entre les représentants des deux tribus.

### **État de la sécurité à Tripoli**

20. Après une série d'incidents ayant trait à des enlèvements, à des vols à main armée et à d'autres activités criminelles, le Congrès général national a adopté le 20 mars la décision n° 27 enjoignant les Ministères de la défense et de l'intérieur d'éliminer de la capitale toutes les « formations armées illégitimes » et de remettre à l'armée l'ensemble des armes et du matériel militaire se trouvant illégalement dans la ville. Cette décision bénéficiait d'un soutien largement favorable auprès du public, mais son exécution a été entravée par les conflits existant entre les programmes politiques et régionaux des diverses brigades.

21. Avec la recrudescence des tensions entre unités révolutionnaires rivales à Tripoli, d'importants accrochages ont éclaté le 26 juin entre des brigades de Zinten affiliées au Ministère de la défense et d'autres liées au Comité de la haute sécurité de Tripoli. Ils ont duré deux jours et fait au moins 10 morts. Le Ministre de la défense Mohammad al-Bargathi a été limogé le lendemain. Le calme précaire qui avait été rétabli dans les rues de la ville a été rompu le 16 juillet par l'explosion télécommandée à distance de quatre voitures piégées.

22. Des membres de tribus rassemblés à Zinten ont vivement condamné, dans un communiqué, l'incapacité persistante du Congrès général national, du Gouvernement et des partis politiques de mettre en place une armée et une force de police efficaces. Du côté de l'opposition, nombre de conseils locaux se sont réunis à Tripoli et ont condamné les actes de ces groupes militaires qui, d'après eux, menaçaient la paix et la stabilité dans la capitale. À la suite des objections formulées le 27 juillet par de nombreux membres du Congrès général national, son président Abou-Sahmein a confié à une coalition de brigades révolutionnaires la tâche de protéger Tripoli, invoquant l'incapacité de l'armée et de la police de le faire. À la suite d'une décision prise le 5 août par le Congrès général national d'autoriser le Président à adopter des mesures d'urgence pour faire régner la sécurité dans l'ensemble du pays, les brigades Bouclier de la Libye des régions centrale et occidentale ont commencé à se déployer à Tripoli le 8 août dans le cadre d'un plan d'urgence visant à sécuriser la ville.

### **Libye orientale**

23. Benghazi et d'autres régions de la Libye orientale ont connu une opposition croissante aux brigades révolutionnaires et en particulier aux formations dites Bouclier de la Libye, constituées d'importantes unités révolutionnaires qui sont sous le contrôle opérationnel du chef d'état-major de l'armée libyenne. Des différends politiques sur leur avenir à long terme ont suscité un accrochage mortel le 8 juin : une manifestation devant la caserne d'une de ces brigades a entraîné un échange de tirs avec les protestataires et fait une trentaine de morts.

24. Réagissant rapidement à la violence à Benghazi, le Congrès général national a pris le 9 juin la décision n° 53 priant le Premier Ministre de soumettre une proposition en vue de l'intégration dans l'armée des brigades armées et de demander aux autorités judiciaires l'ouverture d'une enquête sur l'incident. Le Congrès général national a accepté le lendemain la démission du chef d'état-major de l'armée. Dans le même temps, le Ministère de la défense a chargé les unités militaires à Benghazi de prendre le contrôle des casernes appartenant aux quatre composantes du Bouclier de la Libye, stationnées dans la ville. Le déploiement des unités des forces spéciales de l'armée dans tous les quartiers de Benghazi, favorablement accueilli par la

population, a quelque peu avancé sans toutefois permettre le règlement une fois pour toutes de la question centrale des brigades du Bouclier de la Libye et de leur avenir.

25. Au cours d'un incident connexe, semble-t-il, des éléments armés non identifiés ont attaqué le 15 juin une force de police à la Direction générale de la sécurité nationale à Benghazi. Ils s'en sont pris par la suite à des unités militaires se trouvant à proximité, y compris à des forces spéciales, ce qui a entraîné le décès de plusieurs soldats.

26. La sécurité à Benghazi a continué d'être tendue, avec une campagne perceptible d'assassinats contre les membres des forces de sécurité dans l'est de la Libye. Plusieurs responsables et d'anciens agents de la sécurité ont été tués à Benghazi et à Derna par des éléments non identifiés. Les centres de police de Benghazi et de Derna ont également continué de faire l'objet d'attaques.

27. L'assassinat, le 26 juillet, de l'activiste bien connu Abdelsalam el-Mesmari, qui a été le plus médiatisé depuis la révolution, a provoqué une vague de manifestations à Benghazi, à Tripoli et dans d'autres villes, accompagnées parfois d'attaques contre les permanences des partis politiques.

### **Libye méridionale**

28. La sécurité dans le sud est restée précaire, malgré les mesures prises par le Gouvernement pour exercer un plus grand contrôle sur ses zones frontalières méridionales ainsi que le long des couloirs de contrebande. Au cours de la période considérée, on a signalé une flambée de violence, y compris des attaques armées perpétrées le 30 mars contre la Direction générale de la sécurité de Sabha et une base militaire dans la région ainsi que l'explosion de trois voitures piégées dans le centre de la ville, le 26 juin, qui ont fait quatre morts et plusieurs blessés.

29. La population dans le sud a exprimé ses craintes après avoir eu vent d'informations et de rapports non confirmés au sujet de l'infiltration dans la région de groupes extrémistes armés venant de pays voisins ou ayant traversé leurs frontières. Le sud n'est certes pas à l'abri des retombées de l'intervention militaire au Mali, qui a notamment entraîné des déplacements de population. Il est clair que l'insécurité aux frontières de la Libye est une question régionale qui nécessite une action concertée et un soutien international.

30. Aux fins d'améliorer les relations tribales et de promouvoir la paix et la stabilité dans la zone de Sabha, des chefs des tribus Aoulad Souleiman et Tabou ont signé le 20 avril un pacte de réconciliation, malgré l'opposition de certaines parties, en présence de hauts responsables du Gouvernement. Les habitants de Sabha continueront cependant d'exiger la mise en place de mesures supplémentaires, susceptibles de promouvoir la réconciliation dans la région.

31. À la suite des combats qui ont éclaté au début de mars à Koufra, principalement entre les tribus Zwaya et Tabou, le Congrès général national a demandé le 26 mars le déploiement de forces mixtes du Gouvernement qui prendraient le contrôle des barrages tenus par les brigades révolutionnaires. Malgré l'amélioration de l'état de la sécurité à Koufra depuis les accrochages qui s'y étaient déroulés depuis 2012, les progrès enregistrés n'ont pas été soutenus sur le plan du règlement de griefs de longue date ayant trait à la représentation locale, à la prestation de services, aux questions de citoyenneté et de cartes d'identité, à la migration illégale et à la réconciliation tribale entre les communautés Zwaya et Tabou.

## **II. Activités de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye**

### **A. Appui électoral**

32. À la suite de la décision du 9 avril du Congrès général national relative à l'élection des 60 membres de l'assemblée chargée de rédiger la constitution, une commission électorale de 18 membres a été désignée et chargée de présenter un projet de loi électorale.

33. Après avoir délibéré pendant plusieurs semaines, le Congrès général national réuni en plénière a fini par adopter une loi électorale le 16 juillet. Mon Représentant spécial a formulé aux dirigeants du Congrès des observations par écrit sur des projets de propositions à soumettre à ses membres pour examen. La MANUL a également demandé par écrit au Congrès général national de garantir la participation active des femmes à la rédaction de la constitution et d'inclure dans la loi électorale des dispositions spéciales en ce qui les concerne.

34. Le 28 mars, le Congrès général national a adopté une loi révisée sur l'administration électorale qui a fait de la Commission électorale nationale supérieure une institution permanente. Les sept membres du Conseil des commissaires de la Commission électorale, y compris une femme, ont été désignés par la suite le 21 avril.

35. Des amendements introduits en mars par le Congrès général national à la loi n° 59/2012 sur l'administration locale ont fourni un cadre pour les élections locales. En avril, le Gouvernement a adopté un décret sur les règles et règlements relatifs aux élections au conseil municipal et désigné un comité central pour les superviser, sous l'égide du Ministère de la gouvernance locale. Ce dernier a contacté, depuis, le PNUD pour lui demander d'aider le comité. Une mission d'évaluation des besoins dans le cadre des élections a donc été menée en juin pour définir le soutien que l'ONU apporterait au processus.

36. Au cours de la période examinée, l'Équipe des Nations Unies pour l'appui électoral s'est concentrée sur trois principaux domaines d'aide, à savoir la fourniture de conseils sur l'élaboration d'une loi électorale, un appui à la Commission électorale nationale supérieure et la promotion d'une sensibilisation aux élections et d'une connaissance du processus électoral, en particulier en ce qui concerne l'enregistrement des électeurs, les systèmes électoraux et la promotion de l'égalité des sexes au cours des élections.

37. L'Équipe des Nations Unies pour l'appui électoral a travaillé en étroite coordination avec la Commission électorale nationale supérieure et lui a fourni une aide technique sur la réorganisation interne et le renforcement des capacités dans les différents secteurs de l'administration. Un soutien supplémentaire a été apporté à la Commission électorale nationale supérieure pour lui permettre de commencer la planification opérationnelle des élections à l'assemblée chargée de rédiger la constitution, maintenant que la loi électorale requise a été adoptée.

## B. Droits de l'homme, justice transitionnelle et état de droit

### Détentions

38. La situation des détentions liées au conflit n'a guère évolué depuis mon rapport du 21 février 2013. Au total, on estime qu'environ 8 000 personnes sont détenues, pour la majorité dans des établissements relevant de l'autorité nominale du Ministère de la justice et du Ministère de la défense. L'examen de la situation des détenus n'a pas sensiblement progressé, notamment parce que les procureurs ne disposent que de pouvoirs coercitifs limités et répugnent à agir de crainte de représailles. La sécurité du personnel judiciaire est restée un sujet de préoccupation. Plusieurs procureurs et juges ont été agressés, un juge de haut rang a été assassiné devant le palais de justice de Derna le 16 juin, et les tribunaux de Syrte et de Benghazi ont été la cible d'attentats à la bombe le 24 et le 28 juillet.

39. La MANUL a continué à conseiller le Gouvernement dans son action visant à asseoir son autorité sur les détenus, à former les procureurs et à donner son avis sur l'élaboration de la politique pénale générale à appliquer dans le traitement des détentions liées au conflit.

40. Le traitement des détenus ne laisse de préoccuper. Il est avéré que les actes de torture et autres formes de mauvais traitements se poursuivent, en particulier dans un certain nombre de centres de détention. Depuis janvier 2013, la MANUL a réuni un faisceau de preuves et notamment des rapports de médecins indiquant qu'au moins 10 détenus sont morts sous la torture. À ce jour, personne n'a eu à répondre de ces actes.

41. Les conditions de détention, en particulier dans les lieux de rétention pour les immigrants en situation irrégulière relevant du Ministère de l'intérieur, restent largement inacceptables. Le Ministère de la justice s'est efforcé d'améliorer les conditions dans plusieurs établissements, notamment à Zleiten où la MANUL a constaté des avancées, en particulier dans la prise en charge médicale des détenus.

42. Le 9 avril, le Congrès général national a adopté une loi réprimant la torture, les disparitions forcées et la discrimination. Cette loi devrait permettre non seulement de dissuader ceux qui seraient tentés de commettre de graves atteintes aux droits de l'homme à l'avenir mais également de mettre fin à l'impunité de ceux qui s'en rendent coupables.

### Jugement des anciens dignitaires du régime de Kadhafi

43. L'ancien Premier Ministre al-Baghdadi al-Mahmoudi et Saïf al-Islam Kadhafi sont actuellement en jugement, le premier à Tripoli, pour incitation au meurtre et corruption, le second à Zinten, pour avoir tenté de prendre la fuite lors de la visite des responsables de la Cour pénale internationale en 2012. Deux autres anciens responsables du régime, jugés pour des faits en lien avec les dédommagements versés dans l'affaire *Lockerbie*, ont été acquittés à Tripoli le 17 juin. Le 31 juillet, l'ancien Ministre de l'éducation Ahmad Ibrahim al-Kadhafi a été condamné à mort avec cinq autres accusés par la justice de Misrata.

44. Le 31 mai, la Chambre préliminaire de la Cour pénale internationale saisie de l'affaire *Saïf al-Islam Kadhafi* a rejeté l'exception d'irrecevabilité soulevée par la Libye. Le 18 juillet, la Chambre d'appel de la Cour a rejeté la demande des autorités libyennes tendant à faire suspendre la remise de Saïf al-Islam Kadhafi et rappelé que



la Libye avait l'obligation de remettre l'accusé à la Cour. Elle n'a en revanche pas encore statué sur l'appel interjeté à l'encontre de la décision rejetant l'exception d'irrecevabilité. La Libye a soulevé une exception d'irrecevabilité dans l'affaire *Abdallah al-Senoussi* le 2 avril. La Chambre préliminaire en l'espèce a accepté de suspendre la remise de l'accusé à la Cour jusqu'à ce qu'il soit statué sur l'exception d'irrecevabilité de l'affaire.

### **Justice et administration pénitentiaire**

45. À l'exception des affaires mettant en cause les hauts responsables du régime de Kadhafi, la reprise des procès pénaux reste lente en raison de problèmes de sécurité. De leur côté, les juridictions civiles, commerciales et administratives semblent reprendre leurs activités à un rythme plus rapide. Le 17 avril, le Congrès général national a adopté une loi supprimant la compétence des juridictions militaires à l'égard des civils. Cette mesure représente un pas bienvenu vers le respect des normes internationales relatives au rôle de la justice pénale militaire.

46. À la suite de l'adoption par le Congrès général national de l'amendement à la loi relative au statut des juges visant à renforcer l'indépendance de la justice en autorisant l'élection des membres du Conseil judiciaire suprême par leurs pairs, le Conseil nouvellement composé a élu un président à bulletin secret et examine de nouveaux projets de réforme judiciaire. Une loi instituant une justice administrative spécialisée et une juridiction constitutionnelle est en cours d'élaboration. Ce projet de loi s'inscrit dans le cadre d'une réforme devant permettre aux citoyens de mieux contester les lois et les décisions administratives. La MANUL apporte son concours à cette réforme.

47. La répétition des évasions de prison vient mettre en lumière l'insuffisance des moyens actuels. Le manque de matériel, pour ne citer qu'un exemple, entrave le travail de la police judiciaire et de l'administration pénitentiaire libyennes. Les évasions de plusieurs dizaines de détenus qui se sont produites en mars et en avril à la prison de Sabha sont particulièrement inquiétantes. En juin, également à Sabha, des hommes armés ont pris d'assaut la prison, libérant 50 à 60 prisonniers et tuant un détenu dans sa cellule. Le 27 juillet, quelque 1 400 prisonniers se sont évadés à la suite d'une émeute qui a éclaté à la prison de Koueifiya à Benghazi. Parmi les évadés figuraient 500 individus accusés de meurtre ou d'autres crimes graves et un certain nombre de prisonniers incarcérés dans le cadre du conflit. À Misrata, la construction de la nouvelle prison d'État n'est pas encore terminée.

48. La MANUL a continué à conseiller et à former la police judiciaire et l'a également aidée à se restructurer. On estime qu'environ 10 000 membres des brigades révolutionnaires (dont 4 000 en 2013) ont été intégrés à la police judiciaire, qui a atteint sa capacité maximale d'absorption. Une procédure de vérification préliminaire a été mise en place, qui repose sur les antécédents judiciaires.

### **Justice transitionnelle**

49. Le projet de loi sur la justice transitionnelle est toujours en instance devant le Congrès général national, l'adoption du texte ayant été retardée à plusieurs reprises. Une conférence nationale sur les droits de l'homme organisée à Baida, approuvée par le Gouvernement et à laquelle mon Représentant spécial a assisté, a, entre autres recommandations, appelé à l'adoption de la loi le 30 mai. La commission d'établissement des faits et de réconciliation créée en 2012 est restée largement

inactive. Le 26 juin, le Congrès général national a ordonné la création d'une commission chargée de faire la lumière sur le massacre commis en 1996 à la prison d'Abou Salim. La MANUL a continué d'exhorter à l'adoption de la loi sur la justice transitionnelle, qui doit permettre la mise en œuvre d'une stratégie globale.

### **C. Secteur de la sécurité**

50. Aucun plan bien défini visant à rebâtir et à réformer les institutions nationales chargées de la sécurité n'a été convenu ni dûment approuvé par le Gouvernement ou entériné par le Congrès général national. Il reste urgent d'associer les brigades révolutionnaires et les autres formations armées pour pouvoir lever de nombreux obstacles qui empêchent de régler les problèmes de sécurité.

51. L'adoption de la décision n° 53 par le Congrès général national le 9 juin constitue un pas important dans cette direction. Dans cette décision, le Congrès demande au Gouvernement d'élaborer un plan de sécurité visant à intégrer au sein des forces de sécurité du pays tous les groupes armés « légitimes » et de dissoudre toutes les milices jugées « illégitimes ». L'exécution des plans de sécurité dépendra fortement de la capacité du Gouvernement de mettre au point et en œuvre des initiatives visant à former un grand nombre de forces militaires et de sécurité en Libye. Le Gouvernement, avec le concours d'un certain nombre de partenaires internationaux, étudie actuellement les modalités de cette formation tout en mettant en place les dispositifs nécessaires pour intégrer les recrues formées à l'appareil militaire et sécuritaire de l'État.

#### **Architecture et coordination du secteur de la sécurité**

52. Le Gouvernement a commencé à prendre des mesures pour instituer des mécanismes de coordination en matière de sécurité nationale en vue de régler plus efficacement les problèmes de sécurité. Ainsi, le Gouvernement a créé une commission chargée des questions frontalières et, à la suite de la promulgation de la décision n° 53, une autre chargée de l'intégration et de la réintégration des membres des groupes armés. La MANUL a continué de conseiller le Gouvernement et de lui apporter une aide à la coordination dans ces deux domaines. L'exécution des plans relatifs au secteur de la sécurité continue de dépendre dans une certaine mesure d'un mécanisme de mise en œuvre gouvernementale efficace.

53. Les trois commissions de sécurité créées par le Congrès général national ont été amenées progressivement à exercer un contrôle sur les activités menées par le Gouvernement dans le domaine de la sécurité nationale. Dans le dessein de renforcer l'action de ces commissions, le Congrès général national et la MANUL ont élaboré un programme d'appui d'ensemble. En juin, la MANUL a organisé le premier atelier consacré au contrôle du secteur de la sécurité par le pouvoir civil à l'intention des représentants des trois commissions.

#### **Désarmement, démobilisation et réintégration**

54. Le comité créé par le Premier Ministre pour étudier la mise en œuvre de la décision n° 53 devrait coordonner les efforts qui étaient jusqu'à présent menés séparément par le Ministère de la défense et le Ministère de l'intérieur pour intégrer les membres des brigades révolutionnaires et des autres groupes armés au sein des

forces armées et de la police. À la demande du comité, la MANUL donne des conseils sur divers aspects touchant à l'intégration et à la réintégration.

55. Dans la majorité, les membres des groupes armés ont indiqué vouloir réintégrer la vie civile. La Commission des anciens combattants pour la réadaptation et le développement, qui est également représentée au comité, centre son action sur l'emploi, la formation et les études et a fait appel au savoir-faire de la communauté internationale dans le domaine de l'enseignement supérieur, de la formation professionnelle et de la création d'entreprises.

56. La MANUL et l'équipe de pays des Nations Unies ont conjugué leurs efforts pour aider la Commission à mettre en œuvre ses projets de réintégration. Tandis que l'Organisation mondiale de la Santé continue de proposer des services d'appui dans le domaine de la prise en charge psychologique, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et l'Organisation internationale du Travail, avec le concours du Bureau du Coordonnateur résident, continuent de travailler à la mise au point d'un plan opérationnel visant à apporter une assistance dans le domaine de la formation professionnelle et de l'enseignement supérieur. Les réunions de coordination internationale présidées par la Mission ont donné la possibilité aux partenaires internationaux et au Gouvernement libyen de se rencontrer régulièrement pour définir l'appui concret à apporter aux demandes du Gouvernement dans le domaine plus large du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration.

### **Sécurité aux frontières**

57. Les autorités libyennes continuent à se heurter à des difficultés dans la mise en place de mécanismes permettant de gérer et de sécuriser les frontières nationales. Parmi les problèmes à résoudre, il convient de citer la mauvaise coordination interinstitutions, l'inefficacité opérationnelle, le manque d'infrastructure dans les zones frontalières éloignées du sud et l'insuffisante coopération transfrontalière avec les pays voisins.

58. La MANUL a animé un atelier sur la mise en œuvre des priorités de la Libye dans le domaine de la gestion et de la sécurité des frontières les 22 et 23 avril. Cet atelier a réuni les organes nationaux chargés de différentes questions frontalières, les populations frontalières du sud de la Libye, les organisations de la société civile, ainsi que des représentants de l'Algérie, de l'Égypte, de la Tunisie, de l'Union africaine et d'autres partenaires bilatéraux. Il a débouché sur 37 recommandations couvrant de grands domaines de décision, la coordination interinstitutions, les rôles et responsabilités, les capacités opérationnelles, la formation, le matériel, les installations et le financement. Ces recommandations favorisent une vision intégrée de la gestion et de la sécurité des frontières visant à améliorer les capacités en matière de sécurité aux frontières, à favoriser le développement socioéconomique du sud et à intégrer les révolutionnaires à des dispositifs officiels de sécurité des frontières. L'atelier a donné la possibilité à la mission de l'Union européenne d'assistance aux frontières en Libye de tisser des liens avec les différentes parties concernées. La MANUL, l'Organisation internationale pour les migrations et la mission de l'Union européenne travaillent en collaboration sur les questions frontalières et l'atelier a aidé cette dernière à élaborer son plan d'action 2013.

**Gestion des armes et des munitions**

59. Les munitions non sécurisées et endommagées, le matériel d'armes chimiques, la facilité d'accès aux armes et les restes explosifs de guerre continuent de poser des risques considérables pour la sécurité nationale et régionale. Un appui financier est nécessaire pour déterminer l'ampleur exacte des risques et éclairer les mesures de lutte contre la prolifération. Il est nécessaire de rester durablement mobilisé pour veiller à la mise en place des structures de gouvernance institutionnelle dans ce domaine.

60. La MANUL, par le biais du Service de lutte antimines des Nations Unies, a continué à collaborer avec les autorités libyennes à la création d'institutions dans les domaines de la gestion des munitions, du contrôle des armements et du déminage humanitaire en aidant la Libye à instaurer des comités interministériels, des cadres normatifs et des normes. Pour aider à renforcer l'appareil de sécurité de la Libye et garantir le respect des Normes internationales de la lutte antimines, la MANUL a apporté un appui technique et opérationnel au Ministère de la défense et au Ministère de l'intérieur, en coordonnant les formations sur la gestion des munitions, sur la neutralisation des armes chimiques et des explosifs et munitions, et sur le matériel de détection mécanique.

61. Suivant le principe de l'unité d'action des Nations Unies, la MANUL et l'équipe de pays des Nations Unies ont conseillé les partenaires libyens sur les plans stratégiques à élaborer pour faire face au problème que posent les mines terrestres et les restes explosifs de guerre dans le pays. Grâce au savoir-faire du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, la MANUL a apporté son appui à des mesures de sensibilisation aux risques en collaboration avec le Ministère de l'éducation, qui ont débouché sur l'intégration de la question dans les programmes et manuels scolaires nationaux et sur la formation de 290 professeurs. Ces séances de sensibilisation aux risques dispensées à l'intention de 185 000 personnes ont permis de toucher quelque 360 000 enfants.

62. Après avoir présenté un plan visant la destruction des derniers stocks d'armes chimiques d'ici à décembre 2016, la Libye a repris ses activités en mars. Depuis février, la MANUL, par le biais du Service de la lutte antimines, a neutralisé 561 818 restes explosifs de guerre et munitions d'armes légères correspondant à un total de 132 tonnes sur une superficie de 1,55 kilomètre carré de terres économiquement viables et de zones militaires. Elle a également facilité des projets locaux d'initiative libyenne sur le stockage et le contrôle des armes et des munitions dans des conditions sûres. Malgré ces avancées et faute de soutien financier supplémentaire, la présence des engins non explosés, des munitions non sécurisées et des systèmes d'armes non contrôlés continueront de faire courir des risques importants à la population civile.

**Réforme du secteur de la défense**

63. Bien que les conditions de sécurité en Libye restent instables, le travail de reconstruction des institutions de défense de l'État a commencé, quoique lentement. Plusieurs évolutions concrètes ont marqué la période considérée. La MANUL continue de fournir des conseils stratégiques et de coordonner les efforts internationaux déployés pour aider à poser les bases solides d'un secteur de la défense compétent placé sous le contrôle du pouvoir civil.

64. Le 21 avril, le Ministre de la défense a mis en place un comité chargé de réexaminer le système judiciaire et les lois militaires, une tâche qui sera menée avec l'appui technique de la MANUL. Le travail de révision de la loi sur le service militaire a sensiblement avancé.

65. Dans le souci de répondre à une exigence essentielle des révolutionnaires concernant la nécessité de vérifier les antécédents des militaires ayant servi sous l'ancien régime et à la suite de l'adoption de la loi d'exclusion de la vie publique, la Commission d'intégrité et de réforme de l'armée a commencé à travailler le 13 juin. Cette mesure est perçue comme nécessaire pour que les groupes révolutionnaires acceptent les nouvelles forces de sécurité.

66. En avril, la MANUL, en collaboration avec le Ministère de la défense, l'armée libyenne et les partenaires bilatéraux, a achevé la mise au point d'un projet de livre blanc sur la défense, qui définit les éléments de la future stratégie de défense de la Libye ainsi que les priorités immédiates. Le projet a depuis été largement adopté par le secteur de la défense libyen, auquel il servira de modèle pour l'avenir.

67. Réduire la hiérarchie militaire en forme de pyramide inversée héritée de l'ère Kadhafi est considéré comme un axe majeur de la réforme du secteur de la sécurité. À cette fin, un projet de réforme des retraites et de dispositif d'incitation à la retraite anticipée établi par un expert canadien avec la participation et l'aide de la MANUL a été présenté au Ministre de la défense et au chef d'état-major général des armées.

### **Réforme de la police**

68. La MANUL a continué d'aider le Ministre de l'intérieur à contrôler l'intégration des révolutionnaires par l'intermédiaire du comité central d'intégration du Ministère, en fournissant des conseils techniques sur diverses questions, notamment celle de la réintégration de ceux qui ne veulent pas s'engager dans la police ou qui ne remplissent pas les conditions pour y être admis.

69. Dans le cadre du processus de réintégration, le Ministre de l'intérieur affirme avoir enregistré, jusqu'à la fin de juillet, 78 346 révolutionnaires appartenant au Comité suprême de sécurité, une structure créée à l'origine pour réunir un certain nombre de brigades révolutionnaires sous une direction générale et parfois nominale. Sur ce total, 3 935 sont actuellement en formation et 17 331 ont depuis été formés. La réintégration se heurte à des difficultés qui vont de l'insuffisance des moyens de formation au manque de matériel en passant par l'absence de plans de déploiement et de suivi clairs.

70. Le Gouvernement libyen a fait de la réforme et de la restructuration du Ministère de l'intérieur une priorité, mais la décision effective de réformer et de restructurer tarde à se matérialiser. La MANUL a continué à donner des conseils stratégiques au Ministère pour l'aider à engager la réforme et la restructuration. Elle a également aidé à renforcer les capacités opérationnelles et administratives de police au sein du Ministère.

71. Dans le souci de promouvoir la police de proximité, la MANUL a organisé un certain nombre d'ateliers pilotes à Tripoli sur les concepts de la « police de proximité », qui ont donné l'occasion à la police, aux autorités locales, aux organisations de la société civile et aux représentants des populations de nouer des relations de travail plus étroites en vue d'améliorer la sécurité des populations locales.

72. Dans le domaine de l'intégration des femmes dans la police, la MANUL a organisé un atelier sur le thème « les femmes et la police », qui visait à faire un état des lieux de la place des femmes policières au Ministère de l'intérieur et à étudier leur rôle dans les activités policières.

#### **D. Coordination de l'assistance internationale**

73. Conformément aux rôles et responsabilités fixées dans le cadre stratégique intégré des Nations Unies en Libye en 2013-2014 et au cadre stratégique de l'équipe de pays des Nations Unies pour 2013-2014, l'équipe de pays des Nations Unies a achevé la mise au point définitive de son plan opérationnel qui précise les programmes qu'il a été convenu d'exécuter entre l'Organisation des Nations Unies et le Gouvernement libyen en fonction des priorités et des besoins du pays.

74. Le Fonds pour la consolidation de la paix a débloqué environ 500 000 dollars pour permettre aux organismes des Nations Unies présents en Libye de mobiliser rapidement et à court terme les experts techniques compétents que j'ai évoqués dans la partie de mon rapport du 21 mars 2012 (S/2012/129, par. 77) où je décris la forme de l'appui apporté par la MANUL aux priorités libyennes.

75. À la demande des homologues libyens, des missions des organismes non résidents des Nations Unies, notamment le Programme alimentaire mondial et l'Organisation internationale du Travail, se sont rendues dans le pays pour discuter de l'appui à apporter aux institutions libyennes compétentes, en particulier aux Ministères du plan, de l'économie, des affaires étrangères, de l'industrie et du travail.

76. La mise en œuvre du plan de développement de la sécurité nationale et du plan de développement de la justice et de l'état de droit convenus en février dernier à la Conférence ministérielle internationale de soutien à la Libye organisée à Paris a progressé lentement. Une réunion des partenaires internationaux de la Libye et des ministères libyens tenue le 8 juin a débouché sur la conclusion d'un accord prévoyant que des groupes de travail chargés de la mise en œuvre technique de ces plans seraient créés sous le contrôle d'un comité de coordination réunissant les ministères compétents du Gouvernement libyen, les partenaires internationaux ainsi que la MANUL, lequel constituerait le principal organe international de coordination de l'aide internationale.

77. La MANUL continue de réunir les groupes de travail sectoriels pour améliorer la coordination de l'aide internationale apportée à la Libye. La plupart des partenaires internationaux participent activement aux travaux de ces groupes. Il est nécessaire que la prise en main par la Libye du processus de coordination soit réaffirmée. Les homologues libyens sont constamment invités à jouer un plus grand rôle de direction, ce qui est essentiel pour une coordination efficace. La MANUL continue d'organiser des forums de coordination, ou de contribuer ou de participer à leurs travaux, en vue d'améliorer la coordination de l'aide internationale en Libye.

#### **E. Situation humanitaire**

78. Les efforts déployés par l'Organisation internationale pour les migrations pour apporter un appui aux populations gravement touchées par le conflit armé de 2011

se poursuivent, principalement par le biais de programmes psychosociaux mis en œuvre dans les trois nouveaux centres créés à Tripoli, Benghazi et Misrata.

79. La Libye continue de connaître de forts flux d'immigration. La lenteur des autorités libyennes à mettre en place des dispositifs permettant de filtrer les flux migratoires a exacerbé les inquiétudes liées à la protection des migrants ayant des besoins particuliers, notamment les victimes de trafic, les réfugiés et les demandeurs d'asile. En particulier, les immigrants provenant de pays de l'Afrique subsaharienne continuent d'être placés en rétention prolongée, d'être privés d'accompagnement juridique et de ne pas avoir accès au marché du travail. Le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés estime qu'environ 7 800 migrants et demandeurs d'asile, provenant majoritairement de l'Afrique subsaharienne, ont rejoint l'Italie au cours du premier semestre 2013 et que 600 autres ont gagné Malte.

80. Fin juin 2013, quelque 24 400 réfugiés et demandeurs d'asile étaient enregistrés auprès du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, dont 11 502 réfugiés syriens, 2 799 Érythréens et 1 629 Somaliens. Plus du quart des personnes enregistrées ont été considérées comme étant vulnérables et ayant besoin d'une protection et ont bénéficié de l'aide du Haut-Commissariat.

81. Le Gouvernement libyen a accepté de donner aux réfugiés syriens un accès gratuit à la santé et à l'éducation. Un comité national a été créé pour enregistrer les réfugiés syriens et leur délivrer une carte d'identité et un permis de travail. Le Haut-Commissariat apporte un appui technique et matériel aux autorités pour les aider dans cette tâche. On estime que 25 % des nouveaux réfugiés arrivés de Syrie ont besoin d'une assistance immédiate. Le Haut-Commissariat a déployé des équipes mobiles dans tout le pays pour enregistrer les réfugiés syriens, dispenser des secours d'urgence et faciliter l'accès à l'éducation, aux soins de santé et autres services.

82. Aux côtés des fonds, programmes et organismes des Nations Unies, la MANUL a continué à travailler en étroite collaboration avec les organisations non gouvernementales locales et internationales dans le domaine de la préparation en cas de crises humanitaires. Elle a également apporté un appui au Cabinet du Premier Ministre dans le domaine des questions relatives aux personnes en situation de déplacement interne, notamment les efforts de réconciliation et l'action humanitaire en faveur des groupes vulnérables dans tout le pays, et collabore étroitement avec l'Agence libyenne de secours humanitaires (LibAid), qui assure la coordination nationale des questions humanitaires. Les déplacements internes restent un problème majeur en Libye, où environ 56 544 personnes déplacées ont été enregistrées. S'il est vrai que le nombre reste assez stable et que le Gouvernement a les moyens de les aider, il reste que le retour des personnes déplacées est étroitement lié au succès du processus de réconciliation. Le Gouvernement a créé un service chargé des questions relatives aux personnes en situation de déplacement interne et demandé à la MANUL de l'aider à organiser une conférence nationale sur les déplacements internes en Libye pour favoriser le retour des déplacés.

### **III. Déploiement de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye**

83. Au 30 juin, un effectif total de 215 personnes composé de fonctionnaires de la MANUL recrutés sur le plan international, de personnel fourni par des

gouvernements et d'agents recrutés sur le plan national avait été déployé, à raison de 191 à Tripoli, 3 à Benghazi, 4 à Sabha, 3 à New York, au Siège de l'ONU, et 14 au Centre de services mondial de Brindisi (Italie).

#### **IV. Sûreté et sécurité du personnel**

84. L'attentat à la bombe contre l'ambassade de France à Tripoli en avril, l'attaque visant un véhicule diplomatique italien en juin et le tir d'une grenade propulsée par fusée contre l'ambassade des Émirats arabes unis en juillet comptent parmi les plus graves incidents dont a été la cible la communauté diplomatique depuis l'attentat perpétré contre les installations américaines en septembre 2012. Les conditions générales de sécurité dans le pays se détériorant et le gouvernement hôte n'assurant toujours pas une protection efficace pour les Nations Unies, il a fallu prendre un certain nombre de mesures d'atténuation et des dispositions supplémentaires pour permettre à l'Organisation des Nations Unies de continuer à mener ses activités et à exécuter ses programmes.

85. En juin, les fonctionnaires de l'Organisation en poste à Sabha ont été temporairement réinstallés à Tripoli après des heurts entre tribus rivales et la fermeture de l'aéroport de la ville.

#### **V. Mise en œuvre du concept d'opérations de la mission**

86. Dans mon rapport du 1<sup>er</sup> mars 2012, j'expliquais que le concept d'opérations de la mission aurait pour caractéristiques fondamentales la souplesse et la réactivité et serait guidé par les besoins sur le terrain et les responsabilités normatives des Nations Unies. S'il n'a pas été facile de trouver et de recruter les personnes ayant les compétences spécialisées nécessaires dans les domaines tels que la réforme du secteur de la sécurité et la rédaction de constitutions, la Mission est désormais dotée d'un petit noyau de conseillers relativement confirmés dans tous les domaines figurant dans le mandat.

87. Dans le cadre du recrutement des spécialistes nécessaires, la Mission a publié 36 avis de vacance de poste spécifique et inscrit 114 candidats sur ses fichiers; 20 des 31 candidats recrutés pour pourvoir ces postes sont arabophones. La communication est problématique et la difficulté à recruter du personnel parlant couramment anglais et arabe oblige à faire fortement appel à des traducteurs et interprètes nationaux et internationaux.

88. La MANUL a déployé des efforts concertés pour recruter et renforcer les capacités des administrateurs recrutés sur le plan national et, à ce jour, 68 des 113 postes d'agent des services généraux et d'administrateur recruté sur le plan national ont été pourvus par des Libyens très qualifiés, dont 19 femmes. Au 1<sup>er</sup> août, les femmes représentaient 40 % des administrateurs recrutés sur le plan national, 34 % des administrateurs recrutés sur le plan international, 31 % des postes de direction (de P-5 à représentant spécial du Secrétaire général) et 26 % des agents des services généraux. Malheureusement, sur l'ensemble des agents ayant quitté la Mission entre janvier 2012 et le 1<sup>er</sup> août 2013, 43 % étaient des femmes recrutées sur le plan international.



## VI. Questions financières

89. Par sa résolution 66/263, l'Assemblée générale a approuvé des crédits d'un montant de 36 039 100 dollars pour la MANUL au titre de la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2012. Par sa résolution 67/246, elle a également approuvé un montant supplémentaire de 50 637 200 dollars pour la période allant jusqu'à décembre 2013, portant le montant total des ressources approuvées pour la MANUL au titre de l'exercice biennal 2012-2013 à 86 676 300 dollars.

## VII. Observations et recommandations

90. Pour aider la Libye à effectuer sa transition vers la démocratie et lui permettre d'accomplir de véritables progrès, les forces politiques doivent impérativement respecter les institutions politiques légitimes ainsi que les normes qui en régissent le fonctionnement. Le rôle central du Congrès général national en tant que principale institution législative doit être réaffirmé.

91. Il ne faut pas sous-estimer la polarisation politique aiguë qui a régné au cours de la période visée et les risques qu'elle comporte dans un contexte marqué par la précarité et l'insécurité croissante. Les clivages qui ont accompagné le débat sur la loi d'exclusion de la vie publique, jusqu'à son adoption, rappellent le lourd héritage légué au peuple libyen, qui a subi un régime autocratique brutal pendant des décennies et a du mal à forger un consensus pour panser ses blessures à long terme. L'adoption de la loi n'a pas mis un terme à la polémique qui a battu son plein tout au long du processus. Sa constitutionnalité a été remise en cause, et l'on a prévenu qu'elle risquait d'exacerber les tensions. Il convient donc de souligner l'importance de mesures relatives à une loi qui garantira la proportionnalité, l'équité et la transparence et protégera les droits civils et politiques, dans le respect du droit international des droits de l'homme et des normes juridiques internationales.

92. L'adoption de la loi électorale tant attendue portant création de l'assemblée chargée de la rédaction de la constitution devrait accélérer le processus et créer une nouvelle dynamique politique dans le pays. L'ONU continuera de collaborer étroitement avec la Commission électorale nationale supérieure et lui fournira l'appui nécessaire pour assurer le succès des élections.

93. Tandis que le processus constitutionnel commence à prendre forme, je tiens à souligner qu'il importe de refuser toute exclusion et de tenir compte des aspirations légitimes de l'ensemble des composantes de la société libyenne, y compris les femmes, les minorités et les jeunes. Pour que le processus demeure crédible, il faut préserver un climat de sécurité, loin de toute violence et de toute intimidation armée. L'ONU se tient activement prête et est résolue à apporter tout l'appui nécessaire pour faire aboutir le processus constitutionnel.

94. Je suis vivement préoccupé par la lenteur et l'insuffisance des progrès s'agissant du transfert vers l'État des personnes qui sont sous la garde des brigades armées. Quelques milliers de détenus sont sous l'autorité nominale des ministères compétents et quelques milliers d'autres sont aux mains de brigades armées qui ne sont nullement affiliées à l'État. La persistance des mauvais traitements et de la torture dans les centres de détention non administrés par l'État est inacceptable. Je saisis cette occasion pour rappeler fermement aux parties concernées les devoirs et les responsabilités qui leur incombent au regard du droit international humanitaire et

des droits de l'homme, et leur demande de coopérer avec le Gouvernement libyen pour accélérer le transfert de tous les détenus vers les institutions de l'État et faire jouer les procédures judiciaires régulières.

95. Je redoute la quasi-paralysie de la justice transitionnelle, le projet de loi en la matière n'ayant pas encore été adopté par le Congrès général national. En plus d'initiatives globales et impartiales visant à rétablir la vérité, il est indispensable d'avoir une loi sur la justice transitionnelle en vue de faciliter la réconciliation nationale et de panser les plaies. Il faut également un cadre juridique approprié pour régler la question des personnes disparues, y compris involontairement, ainsi qu'une politique globale d'indemnisation. J'exhorte donc les autorités libyennes à adopter une loi sur la justice transitionnelle et à régler sans plus tarder ces questions de façon intégrée.

96. La réforme de la composition du Conseil judiciaire de la justice est une mesure fort louable qui permet de consacrer l'indépendance du pouvoir judiciaire, dont l'impartialité et le professionnalisme permettent de passer au crible ceux qui sont détenus sans procès ni inculpation et de traduire en justice les hauts responsables de l'ancien régime. La précarité des conditions de sécurité continue d'être un obstacle à la mise en place d'un système judiciaire pleinement opérationnel. Je suis conscient de l'ampleur de la tâche qui attend les juges et les procureurs libyens qui sont soucieux de veiller à ce que justice soit rendue. Je recommande au Gouvernement d'adopter un plan de sécurité, avec la participation de tous les ministères compétents, pour permettre l'accélération de la reprise des services judiciaires dans tout le pays.

97. Cela fera deux ans, le mois prochain, que la libération historique aura été proclamée, après la cessation du conflit armé en Libye. Mais pour que la période de transition se traduise par des résultats concrets pour tous les Libyens, il faudrait qu'ils voient leur quotidien s'améliorer effectivement, en particulier en matière de prestation de services de base au niveau local, y compris dans les domaines de la santé publique, de l'éducation, du logement et des infrastructures, ainsi que sur le plan de la création de nouvelles perspectives d'emploi. J'exhorte donc le Gouvernement libyen et les autorités à s'employer en toute priorité à progresser sur ce front et à tirer profit des compétences spécialisées et de l'aide internationale que l'ONU et ses partenaires au sein de la communauté internationale ont promis expressément de fournir à la Libye.

98. Je félicite le Gouvernement libyen de redoubler d'efforts en vue de réformer ses institutions de sécurité. Cette entreprise présente très certainement des difficultés considérables. Mais la vision consistant à intégrer les révolutionnaires dans les forces militaires ou de sécurité ou dans la vie civile doit se traduire par des décisions concrètes et des mécanismes pertinents de mise en œuvre. Une nouvelle loi de défense nationale et la réforme des conditions d'emploi dans l'armée, notamment les traitements et la réforme des retraites, constitueront indéniablement un progrès.

99. Malgré les avancées réalisées en matière de sécurité des frontières, il faudra du temps et des ressources considérables pour établir un contrôle efficace sur le vaste territoire libyen. Du fait que la sécurité aux frontières revêt une dimension régionale, il sera irréaliste d'escompter des progrès concrets et soutenus si la Libye n'obtient pas la coopération de ses voisins. L'appui politique et les compétences techniques de la communauté internationale sont essentiels pour résoudre les

problèmes liés à la criminalité transnationale organisée, au terrorisme et à la contrebande d'armes et de stupéfiants, qui menacent gravement la stabilité de la région. Je demande à tous les gouvernements concernés de collaborer en vue de nouer des partenariats véritables et de préparer la voie à la création de mécanismes solides et viables qui permettent d'assurer la sécurité des frontières.

100. L'instabilité et l'insécurité persistantes en Libye en général et dans les parties orientale et méridionale en particulier suscitent une vive préoccupation. Les assassinats politiques ciblés, les activités criminelles, les attaques et les menaces contre les diplomates continuent d'être un fléau dans tout le pays, y compris à Tripoli. Il faut souligner que la protection de la population civile et le maintien de l'ordre sont une priorité nationale.

101. Le statut des brigades révolutionnaires et leurs rapports avec l'État sont une source de désaccord et d'instabilité majeurs au sein de la société libyenne. Il est absolument indispensable de parvenir à un consensus sur leur avenir en Libye tandis que le dispositif de sécurité continue d'évoluer. Je me félicite à cet égard de ce que les autorités libyennes aient réaffirmé le caractère urgent de ces efforts. L'ONU continuera pour sa part d'offrir son appui aux autorités libyennes qui en font la demande.

102. Malgré les faits nouveaux survenus sur les plans politique et de la sécurité depuis mon précédent rapport, je prends dûment note du vaste accord qui règne sur la nécessité d'engager un dialogue sans exclusive, en vue de rechercher un consensus sur les priorités nationales, d'établir des directives sur le plan de la transition et d'instaurer des normes d'action politique. Ce dialogue est un préalable à l'instauration d'un processus élargi de paix et de réconciliation. Je demande donc aux autorités libyennes d'amorcer de toute urgence un véritable dialogue global, qui associerait tous les acteurs politiques, révolutionnaires et sociaux et renforcerait la concorde nationale comme le fondement de progrès viables et durables, au cours de la phase de transition. Grâce aux bons offices de mon Représentant spécial, la MANUL continuera d'aider et d'encourager ce processus.

103. Pour conclure, je réaffirme la volonté de l'ONU d'apporter son plein appui au peuple libyen dans sa transition démocratique. Je félicite les autorités et le peuple libyens pour les résultats qu'ils ont obtenus à ce jour et les remercie d'avoir collaboré et coopéré étroitement avec l'ONU. Je remercie également tous les partenaires internationaux, toutes les organisations régionales et toutes les autres entités qui ont aidé le peuple libyen à assurer la paix et la stabilité. Enfin, je remercie sincèrement le personnel de la MANUL et du système des Nations Unies des efforts qu'ils déploient en faveur de la transition en Libye et félicite mon Représentant spécial, M. Tarek Mitri, pour son grand dynamisme.